

Conditions générales de vente

Conditions générales de vente par internet

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement portées à la connaissance de l'acheteur pour lui permettre de passer commande. Le fait de passer commande, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales.

Article 1 : Prix des places / Frais de vente / mode de règlement

Frais de vente : aucun

Les prix des billets sont indiqués en Euros toutes taxes comprises incluant les frais de location. Le paiement s'effectue seulement par carte bancaire. Tous les montants sont affichés en euros. Toute vente est validée par son paiement, elle est ferme et définitive. Les billets vendus ne seront ni repris, ni échangés même en cas de perte ou de vol. Sauf en cas d'annulation d'un spectacle et de décision de l'organisateur du remboursement des billets. La revente de billet à un prix supérieur à celui de sa valeur faciale est formellement interdite. (loi du 27 juin 1919). Si vous bénéficiez de réductions, il sera impératif de présenter les justificatifs lors du retrait des places.

Article 2 : Localisation des places

Il n'y a pas de places numérotées. Le placement se fait librement en fonction de l'arrivée des spectateurs.

Au cours du processus de réservation, des places numérotées peuvent être indiquées sur un plan de salle s'il l'évènement a lieu dans un placement numéroté. Toutefois, en raison des contraintes liées à la dimension du plan de salle, la visualisation des places numérotées est fournie à titre indicatif sans que cela ne remette en cause l'emplacement réel desdites places. Ainsi, en fonction de la dimension du plan de salle, la visualisation de l'emplacement pourra indiquer soit les places précises, soit une zone de places dans laquelle seront situées les places réservées par le client.

Article 3 : Retrait des billets

Dès confirmation de votre commande, vous recevrez par voie électronique un e-mail contenant le billet électronique et votre justificatif à imprimer sur papier.

Chaque billet électronique est muni d'un code barre unique qui vous permet d'accéder à la représentation. Une seule personne peut accéder à la représentation avec un billet électronique. En cas de perte, de vol ou de duplication d'un billet valide, seule la première personne détentrice du billet électronique pourra accéder à la représentation. Vous demeurez responsable de l'utilisation qui est faite de votre billet électronique.

Le contrôle des billets sera effectué à l'aide de lecteurs de code barre par l'organisateur, sous sa responsabilité, lors de l'accès au Théâtre.

Article 4 : Annulation / Modification / Remboursement

Les billets vendus ne seront ni repris, ni échangés même en cas de perte ou de vol. Sauf en cas d'annulation d'un spectacle et de décision de l'organisateur du remboursement des billets. Toute commande de billet non retirée après que la représentation ait eu lieu, ne peut-être sujette à un quelconque remboursement.

Conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

Des modifications peuvent intervenir à tout moment en cours de saison dans la programmation et les distributions.

En cas d'annulation, de report, d'interruption, de modification de programme ou de distribution, le remboursement (hors frais d'envoi) sera soumis aux seules conditions de l'organisateur de l'évènement.

Les évènements se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur. La société ARTTICK ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable. Vous devez contacter dans ce cas l'organisateur suivant : CINE THEATRE DE TOURNON

Article 5 : Sécurisation des paiements

Le paiement de vos billets s'effectue sur les serveurs sécurisés de PAYBOX. Nous vous garantissons la totale confidentialité de vos informations bancaires, qui contrôle systématiquement la validité des droits d'accès lors de votre paiement par carte bancaire et crypte tous les échanges afin d'en garantir la confidentialité.

Article 6 : Données personnelles

Les données personnelles que vous communiquez nous permettent de mener à bien votre transaction. Ces informations permettent également l'envoi de vos billets si vous l'avez sélectionné, et éventuellement de vous contacter, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date ou d'horaire d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places.

Vos données personnelles ne seront communiquées à aucun tiers. Elles ne serviront à aucune prospection et notamment commerciale. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant par message électronique à l'adresse suivante : contact@arttick.fr. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs des services ARTTICK a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (N° déclaration : 1849749/1939923).

Article 7 : Contrôle et accès à l'évènement

L'organisateur a la responsabilité d'assurer le contrôle des billets sauf à avoir délégué cette mission à un tiers. C'est le code barre et l'identifiant du billet électronique le cas échéant qui permettront de vérifier la validité de chaque billet.

Pour les billets nominatifs, l'organisateur a toujours la possibilité de contrôler votre identité à l'entrée du lieu où se déroule l'évènement. Vous devez vous présenter muni de votre pièce d'identité comprenant une photo si vous souhaitez accéder à l'évènement.

Vous devez conserver votre billet pendant toute la durée de celui-ci.

Il est rappelé que l'organisateur n'est pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet électronique imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine. Aussi, il est rappelé que vous êtes responsable de la conservation de votre billet et que l'accès au spectacle pourra vous être refusé quand même une personne aurait dupliqué votre billet.

Article 8 : Fraude

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites. En cas de perte ou de vol, nous déclinons toute responsabilité en cas d'utilisation illicite du billet.

Article 9 : Responsabilité - Droit applicable - Mentions Légales

Conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, article L. 121-20-3 du code de la consommation, la société ARTTICK est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance.

Chaque organisateur de spectacle fixe le règlement propre à l'organisation de son spectacle et qui est pleinement applicable à la clientèle. Ce règlement est communiqué à la clientèle par l'organisateur sur demande écrite.

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française. En cas de litige les tribunaux du ressort de la Cour d'appel d'AVIGNON (84) sont seuls compétents.

La société ARTTICK est une société spécialisée dans la fourniture de solution de billetterie informatisée. La société ARTTICK n'est qu'un simple intermédiaire agissant en vertu d'un contrat de commission. La société ARTTICK agit en son nom propre mais pour le compte de clients Organisateurs.

Les organisateurs restent donc pleinement responsables du déroulement des évènements. Les réservations sont effectuées en temps réel sur les serveurs de la société ARTTICK en fonction des données de l'évènement transmis par l'organisateur.

Contacteur : ARTTICK
mail : contact@arttick.fr